

**DÉPARTEMENT DE LA JUSTICE,
DE LA SÉCURITÉ ET DES FINANCES**
SERVICE DES CONTRIBUTIONS

Association
Mouvement de la condition paternelle
Neuchâtel
par P. Robinson
CP 136
2000 Neuchâtel

N/RÉF.: PR / CM

V/RÉF.:

La Chaux-de-Fonds, le 3 novembre 2011

Exonération fiscale de l'association "Mouvement de la condition paternelle", siège à Neuchâtel

Traitement fiscal des dons

Monsieur,

Faisant suite à votre courrier du 2 novembre 2011, nous accusons réception de vos nouveaux Statuts, datés du 30 mars 2011, dans lesquels vous avez effectué les modifications demandées. Par conséquent, notre courrier daté du 10 novembre 2010 déploie pleinement ses effets en matière d'exonération de l'association et de déductibilité des dons qui lui sont faits, en tenant compte des remarques et conditions qu'il comporte.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Le Service des contributions

La Secrétaire générale


C. Marchand